

Compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2003

Présents : Roger Caracache, Michelle Daran, Hervé Dondey, Bruno Charles, Jérôme Barrand, François Messines, Pascal Roux, Emmanuel Jail, Christel Thévenin, Isabelle Barthe

Pouvoirs : de Agnès Henry à François Messines, Claire Jouffe à Isabelle Barthe, Marc Gaude à Christel Thévenin

Absent : Jacques Santoni, Céline Caldara

Secrétaire de séance : Michelle Daran

Rappel de l'ordre du jour :

Délibérations :

- - bilan cantine et convention de partenariat avec la commune
- - création du poste d'agent d'entretien qualifié
- - désignation d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour les travaux d'assainissement
- - contrat de diversification des activités touristiques avec le Conseil Général
- - convention avec le centre aéré
- - subvention OMS Corenc pour la course cycliste du St Eynard
- - convention avec la Métro pour le remboursement des travaux d'assainissement
- - adhésion à l'association AVENIR

Informations :

- - mise en place de la campagne intercommunale de prévention routière pour la limitation de la vitesse
- - fonctionnement et compatibilité des activités neige : piste, raquette, fond
- - premier bilan déneigement
- - fonctionnement de la commission d'urbanisme

Divers

- • **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2002**

A l'unanimité

- • **Convention Sappey Service**

Une suspension de séance est demandée par le Maire pour permettre à Monsieur Escaron, président de l'association Sappey Service, de présenter le bilan de l'activité de l'association en 2002. L'association gère, depuis mi 2002, le service de restauration collective à destination des élèves de la maternelle et du primaire. (voir le bilan de l'association en annexe)

Monsieur le Maire saisit l'occasion pour souligner l'excellent travail de l'association, qui a permis de redynamiser l'activité cantine de notre école, sans oublier le professionnalisme du responsable de la cuisine, ainsi que le concours précieux du personnel de Mairie qui contribue tous les jours à la bonne marche du service. Il rappelle enfin le travail important de suivi budgétaire réalisé par l'adjointe aux finances, en accompagnement des bénévoles du bureau.

Reprise de la séance du Conseil.

L'adjointe finances présente la convention tripartite qui associe l'association, la Mairie et le SIGS pour l'année 2003.

Adoptée à l'unanimité

- • **Création d'un poste d'agent qualifié**

Michelle Daran explique que pour permettre à l'agent d'entretien actuellement en poste d'évoluer dans son emploi, il convient de créer un poste d'agent d'entretien qualifié, étant donné qu'il est actuellement au maximum des échelons de son grade. Il est donc proposé de créer un poste d'agent d'entretien qualifié à compter du 1^{er} janvier 2003.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de créer ce poste à l'unanimité.

- • **COSEPS**

Dans le cadre du chantier d'assainissement pour la création de la liaison « Corenc-Le Sappey », la commune est tenue de s'assurer les services d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé des travailleurs présents sur le chantier pendant la durée des travaux. Après consultation des entreprises, le choix s'est porté sur la société COSEPS qui se trouve être la mieux disante. Le Maire demande au Conseil l'autorisation de désigner la société COSEPS comme coordonnateur SPS et de signer une convention avec elle.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce pour à l'unanimité.

- • **Contrat de diversification avec le Conseil Général**

Michelle Daran expose au conseil que la commune du Sappey a été retenue par le Conseil Général comme site expérimental pour bénéficier d'un accompagnement du Département au titre de la diversification des activités touristiques. La commune va donc proposer au Département un ensemble de projets susceptibles d'être financés par l'enveloppe départementale réservée à la démarche de diversification, dans le cadre d'une convention entre la commune et le Département.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à signer une convention de diversification avec le Conseil Général et à demander la subvention la plus élevée possible pour l'ensemble des projets présentés dans le cadre de cette convention.

Vote : pour à l'unanimité

- • **Convention avec le Centre aéré**

Les MJC de Teisseire et Bajatières souhaitent organiser comme chaque année, trois centres aérés (février, Pâques, mois de juillet) au Sappey. Ils demandent la mise à disposition des salles libres à la Mairie (salle de la cantine et salles de classe) plus la salle des fêtes qui sert de repli en cas de mauvais temps. Le prix de la location est de 100 euros/jours et de 5,20 euros par repas servi.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette convention et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

- • **Course cycliste OMS Corenc**

Hervé Dondey rappelle que la commune s'était engagée à verser une subvention à l'OMS de Corenc pour l'organisation de la course cycliste de la montée du St Eynard. Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition de Mr Dondey et décide de verser 150 euros pour l'année 2002.

Vote : pour à l'unanimité des présents.

- • **Convention avec la METRO pour le remboursement des travaux d'assainissement**

Michelle Daran présente le projet de convention relatif au remboursement par la Metro des travaux d'assainissement qui relèvent de son ressort (tronçon Corenc-Le Sappey). Le calcul du remboursement a été réalisé par le cabinet Alp'études, maître d'œuvre, sur la base des devis estimatifs. Il sera réactualisé en fonction des coûts définitifs.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

Vote : pour à l'unanimité.

- • **Adhésion à l'Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels Isérois Remarquables (AVENIR)**

La commune sollicite l'association AVENIR pour plusieurs dossiers en cours mais n'est pas actuellement adhérente à cette association. Monsieur le Maire propose au conseil d'adhérer à cette association et de régler le montant de l'adhésion pour l'année 2002.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte d'adhérer à l'association AVENIR et de régler la cotisation 2002.

Vote : pour à l'unanimité.

- • **Reversement des vignettes ski de fond à l'ASFAMM**

Il convient de reverser à l'ASFAMM sous forme de subvention, le montant de la recette réalisée sur la vente des vignettes de ski de fond pour cet hiver. Ce montant s'élève à 8605 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le versement de la subvention, à l'unanimité.

- • **Adhésion à l'association des Maires de l'Isère**

La cotisation 2003 pour l'AMI s'élève à 296,43 euros. Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion et de verser la cotisation.

Le conseil accepte à l'unanimité.

- • **Achat d'une collection de cartes postales anciennes sur Le Sappey**

Monsieur le Maire propose d'acquérir un lot de cartes postales anciennes sur le Sappey au prix de 92 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition et autorise le Maire à acquérir ce lot pour la commune.

Vote : pour à l'unanimité.

Informations diverses

- ➤ **Campagne de contrôle de la vitesse**

Monsieur le Maire informe qu'une campagne de contrôle et de limitation de la vitesse automobile a été lancée sur les cantons de Meylan et de St Ismier. Les communes de ces deux cantons ont acquis solidairement des radars-jumelles mis à disposition de la gendarmerie qui va pouvoir intervenir sur les routes dès le mois de mars. Une campagne d'information et de sensibilisation va être lancée à cet effet sur les deux cantons.

- ➤ **Commission d'urbanisme**

La commission d'urbanisme, composée d'élus et d'habitants, s'est réunie récemment pour étudier les différentes demandes de permis ou autorisation de travaux déposées en Mairie. Cette commission se réunira dorénavant une fois par trimestre en moyenne, pour garder un rythme de travail satisfaisant.

- ➤ **Fonctionnement et compatibilité des différentes activités neige : piste, fond et raquettes**

Un certain nombre de pratiquants de l'activité raquette ont fait remarquer en Mairie que le balisage des sentiers raquettes était parfois difficile à suivre : c'est peut être la raison pour laquelle on retrouve parfois les « raquettistes » sur les pistes de ski de fond... Pour éviter les tensions inutiles entre les différentes pratiques de la neige, il faut améliorer la lisibilité des parcours raquettes et rappeler impérativement que les pistes de ski de fond – qui comprennent une partie tracée pour l'alternatif et une pour le skating – ne doivent être empruntées ni par les promeneurs en raquettes ni par les promeneurs à pied car cela détériore durablement le traçage et surtout parce que la sécurité des promeneurs n'est pas assurée sur ces pistes. Les skieurs arrivent parfois à vive allure, ce qui est peu compatible avec la présence de groupes de promeneurs qui cheminent de front, accompagnés parfois de jeunes enfants et de chiens.

Les propositions : revoir la signalétique, mettre des points d'entrée de type « portillon » sur les pistes de fond pour matérialiser le domaine, prévoir des panneaux de rappel de « bonne conduite » aux différents usagers de la neige, aménager là où c'est souhaitable des pistes « trois voies » pour la raquette, le skating et l'alternatif... L'ASFAMM souhaite mener une réflexion sur cette question afin de proposer un domaine plus sécurisé dès l'année prochaine.

Le Maire tient à remercier par ailleurs l'ensemble des équipes de professionnels pour le travail réalisé tout au long de la saison de ski sur les différents domaines. Le point sur le ski de piste sera fait lors d'un prochain conseil, l'adjoint responsable n'étant pas présent ce soir.

La séance est levée à 11 h 30